

Charte de signature des publications scientifiques

Site Université de Strasbourg

Les publications scientifiques issues de travaux menés dans toutes les unités de recherche concourent de façon déterminante au rayonnement et à l'attractivité de l'Université de Strasbourg et de ses établissements partenaires. Seule une identification précise et exhaustive de cette production scientifique permet d'assurer la visibilité des contributions de chaque unité de recherche et d'optimiser le positionnement international de l'Université de Strasbourg en tant qu'établissement universitaire, mais également en tant que marque (*branding*) du site « Université de Strasbourg » dans toutes ses dimensions recherche.

Le recensement dans les bases de données bibliographiques des publications auxquelles l'Université de Strasbourg participe s'effectue à partir du repérage des adresses des unités de recherche. Cependant, l'hétérogénéité des affiliations des auteurs dans les publications conduit à une perte significative de visibilité de ces dernières (environ 20% des publications sont perdues). Structurer de façon homogène ces affiliations en adoptant un mode de signature normalisé constitue un axe majeur de mise en valeur des résultats de la recherche.

L'objectif du présent document est tout d'abord de définir un mode de signature des publications scientifiques qui soit à la fois simple et lisible, commun à l'ensemble des unités de recherche du périmètre Unistra et facilement applicable par tous ceux qui participent à la production scientifique de l'Université. Élaborée en concertation et en accord avec les établissements cotutelles (universitaires ou EPST) des unités de recherche et en cohérence avec les recommandations nationales, cette charte de signature des publications scientifiques s'inscrit pleinement dans la stratégie de valorisation de la recherche menée sur le site Université de Strasbourg.

Dans un second temps, cette charte vise à permettre à l'ensemble des unités de recherche relevant d'un établissement associé à l'Unistra dans le cadre du contrat de site de s'inscrire, dans leur signature secondaire, sous la marque « Université de Strasbourg ». Les modalités de signature ont été validées par l'ensemble des établissements concernés.

1. Charte de signature pour les unités de recherche pour lesquelles l'Université de Strasbourg fait partie des établissements de tutelle.

La signature d'un auteur contient son affiliation institutionnelle (unité de recherche et tutelle(s) de l'unité) et l'adresse de son unité de rattachement. Le choix d'une signature **monoligne** avec **hiérarchie descendante** permet une visibilité maximale de l'Université de Strasbourg.

Mode de signature préconisé :

- La signature se réfère à la (ou aux) tutelle(s) de l'unité de recherche et non à l'employeur de l'auteur.
- La mention de **toutes les tutelles** de l'unité de recherche est obligatoire.
- **Université de Strasbourg** est toujours mentionnée en premier et sous cette forme suivie le cas échéant des autres universités tutelles puis des établissements tutelles (EPST, EPA,...).
- Le **nom de l'unité de recherche** figure dans toutes les publications de l'unité sous **une même forme normalisée**, définie au sein de l'unité en accord avec le directeur d'unité. Cette forme comprend, selon les cas, l'acronyme et/ou le nom de l'unité en toutes lettres ainsi que le label de l'unité.
- Dans un souci de lisibilité, les structures intermédiaires (faculté, fédération...) ou internes (département, équipe...) ne doivent pas apparaître dans la signature. Elles trouveront leur place dans les remerciements.
- L'adresse de l'unité de recherche figure dans sa forme normalisée internationale (code postal générique, ville, pays) sans cedex ou boîte postale. Ex : **F-67000 Strasbourg, France**
Seul l'auteur désigné comme le correspondant indiquera son adresse postale complète dans le champ adapté de la publication.
- Les différents éléments de la signature sont séparés par des virgules.

Structure de la signature :

Université de Strasbourg, Autre(s) université(s) tutelle(s) de l'unité, Etablissement(s) tutelle(s) de l'unité, Acronyme et/ou Nom de l'unité, Label, Code postal ville, France

Recommandations :

- Les programmes ou structures de financement des projets de recherche (ANR, Labex...) ne sont pas mentionnés dans la signature et figureront dans la rubrique appropriée de la publication.
- Pour les publications de type ouvrage ou chapitre d'ouvrage, la signature devra suivre autant que possible ces règles d'écriture et comportera au minimum la mention de chacune des tutelles de l'unité de recherche et le nom de l'unité de recherche.
- Le mode de signature pourra être adapté aux consignes spécifiques imposées par certaines revues.

Exemples :

Les exemples suivants sont donnés à titre d'illustration (en utilisant ici le seul acronyme de l'unité) pour vous aider à identifier votre type de signature.

Pour toute question, vous pouvez utiliser l'adresse mail : dir-chartesignature@unistra.fr

Unité de recherche :

Auteur¹

1. Université de Strasbourg, ACCRA UR 3402, F-67000 Strasbourg, France

Structure mixte Unistra, CNRS

Auteur¹

1. Université de Strasbourg, CNRS, DRES UMR 7354, F-67000 Strasbourg, France

Structure mixte Unistra, INSERM

Auteur¹

1. Université de Strasbourg, INSERM, IRM UMR-S 1109, F-67000 Strasbourg, France

Structure mixte Unistra, CNRS, ENGEEES, INSA

Auteur¹

1. Université de Strasbourg, CNRS, ENGEEES, INSA, ICube UMR 7357, F-67000 Strasbourg, France

Structure mixte Unistra, UHA, CNRS

Auteur¹

1. Université de Strasbourg, Université de Haute-Alsace, CNRS, Archimede UMR 7044, F-67000 Strasbourg, France

Structure mixte Unistra, Univ. de Lorraine, CNRS

Auteur¹

1. Université de Strasbourg, Université de Lorraine, CNRS, BETA UMR 7522, F-67000 Strasbourg, France

Structure mixte Unistra, UHA, Univ. de Lorraine

Auteur¹

1. Université de Strasbourg, Université de Haute-Alsace, Université de Lorraine, LISEC UR 2310, F-67000 Strasbourg, France

Unité propre CNRS

Auteur¹

1. Université de Strasbourg, CNRS, ARN UPR 9002, F-67000 Strasbourg, France

2. Charte de signature pour les unités de recherche pour lesquelles l'Université de Strasbourg n'est pas tutelle, mais qui s'inscrivent dans le contrat de site.

Les auteurs membres d'une unité de recherche d'un **établissement associé** du contrat de site (UHA, ENGEES, INSA, BNUS) ajoutent sur une deuxième ligne : Université de Strasbourg, F-67000 Strasbourg, France

Ex. :

Auteur^{1,2}

1. Université de Haute-Alsace, CNRS, IS2M UMR 7361, F-68000 Mulhouse, France

2. Université de Strasbourg, F-67000 Strasbourg, France

Auteur^{1,2}

1. GESTE, UMR_MA 8101 ENGEES, F-67000 Strasbourg, France

2. Université de Strasbourg, F-67000 Strasbourg, France